

Détail d'Organisation - BMX

Signature de l'organisateur
responsable des renseignements
donnés

Visa du Président du Comité
Régional

A fournir par tous les organisateurs d'épreuves BMX au **Comité Midi-Pyrénées de Cyclisme**, 2bis chemin St Agne 31520 Ramonville St Agne, au plus tard un mois avant la date de la course, accompagné du montant total des droits d'organisation. Sans ce document, aucune attestation d'assurance ne sera fournie à l'organisateur.

Détails

Titre de l'épreuve : _____

Ville : _____ Date : _____

Lieu exact de la Piste : _____

Organisateur : _____

Type d'organisation :

Internationale Nationale Interrégionale Régionale Promotionnelle

Lieu Précis du Contrôle Médical : _____

Horaires

Confirmation des Engagements : _____ Essais Libres : _____

Essais Contrôlés : _____ Première Manche : _____

Engagements et Renseignements

Montant des Droits d'engagements : _____

Reçu chez : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Copie des engagements à envoyer à Alain Saint Paul, par courrier ou par mail a.saint-paul@orange.fr
Clôture obligatoire 4 jours francs avant la course.

Droits d'Organisation

Droits d'Organisation :€

Assurance :€

Insertion :€

Récompense :€

Total :€

Corps Arbitral

Président du Jury :

Arbitres à l'arrivée :

Arbitre au départ :

Arbitre Administratif :
